

Vous hésitez à concrétiser votre projet
Pour votre maison,
seul un constructeur
vous assure ces
garanties:



DES CONSTRUCTEURS RESPONSABLES

**Choisir un constructeur
adhérent de l'Union
des Maisons Françaises,
c'est bénéficier
contractuellement
de toutes les
garanties de la loi
du 19 décembre 1990.**

- **prix**
- **délai** de livraison
- **assurance** dommages-ouvrage
(obligatoire. Article L242.1 du Code des assurances)
- **parfait achèvement**



UNION DES MAISONS FRANÇAISES
Des constructeurs responsables

Retrouvez l'annuaire en ligne de tous les constructeurs sur :
www.uniondesmaisonsfrancaises.org